

CHARTRE DU BÉNÉVOLE

La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) organise par le biais de la « Compagnie des archers de l'Autize » de Ardin (79), le Championnat de France 3D par équipes de club et le Championnat de France 3D double-mixte. Les qualifications et phases finales auront lieu au sein de la commune d'Ardin (79) pour l'édition 2024. La présente charte précise les engagements du bénévole et du Comité d'Organisation lors de l'événement.

ARTICLE 1 : DÉFINITION

Le bénévole peut être :

- Un licencié de la Compagnie ou d'un autre club ;
- Un non licencié ;

Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE LA COMPAGNIE « LES ARCHERS DE L'AUTIZE »

Le Comité d'Organisation s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière,
- Mettre à disposition une personne spécifique pour la gestion de l'ensemble des bénévoles qui sera à l'écoute des questions et des demandes,
- Adresser au bénévole un planning indiquant les plages horaires de mission et de repos en fonction de sa mission,
- Remettre au bénévole un t-shirt ou chasuble qu'il portera lors de l'événement pour qu'il soit identifié et qu'il pourra conserver à la fin de l'événement,
- Prendre en charge les repas du bénévole pendant les horaires de compétition et en fonction de sa mission, selon les modalités définies par le Comité d'Organisation France Tir à l'Arc (Cf. « Article 4 : prise en charge du bénévole »),

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU BÉNÉVOLE

Le bénévole s'engage à :

- Accomplir la (les) mission(s) qui lui sera (seront) confiée(s) avec application, sérieux, loyauté et discrétion,
- Respecter l'organisation et le fonctionnement du Comité d'Organisation,
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation,
- Respecter les horaires qui lui seront attribués,
- En fonction des besoins de l'organisation, les bénévoles peuvent être amenés, durant l'événement, à effectuer des missions autres que celles confiées.
- Informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement, 48h avant la (les) mission (s) confiée (s).

ARTICLE 4 : RÈGLES BÉNÉVOLE

ÂGE

L'âge minimum autorisé pour être bénévole est de 16 ans. Pour toute personne mineure, une autorisation parentale est obligatoire.

HÉBERGEMENT / DEPLACEMENT

Les frais d'hébergement et de déplacement ne sont pas pris en charge par le Comité d'Organisation.

RESTAURATION

En fonction de l'horaire de convocation et du planning proposé, un repas (midi et/ou soir) pourra être fourni et pris en charge par le comité d'organisation.

REPOS

Une pause peut être prise par les bénévoles lors des journées sur site, à condition que le responsable du secteur ait donné son accord.

MONTAGE / DÉMONTAGE

Des responsables de secteurs seront désignés par le comité d'organisation afin d'être le plus efficace possible.

Le démontage des 2 parcours se déroulera dès la fin des épreuves le dimanche 29 septembre 2024.

Les bénévoles ayant donné leur disponibilité sur ce créneau, seront sollicités pour ces deux démontages selon les affectations qui leur seront communiquées par le responsable des bénévoles.

COMMUNICATION

La communication se fera uniquement par mail, par sms et par téléphone. Chaque bénévole aura un responsable attribué selon le poste occupé.

Pour des raisons de protection des données (loi RGPD), en acceptant cette charte, le bénévole accepte la création des groupes de communication et que d'autres bénévoles voient son numéro de téléphone et/ou son adresse mail.

TENUES

- 1 Teeshirt ou chasuble

MISSIONS

Différentes missions pourront être affectées à un bénévole, afin de permettre les roulements. Les plages horaires seront préalablement transmises via les plannings qu'il recevra.

ARTICLE 5 : DROIT À L'IMAGE

Le bénévole, dans le cadre de ses activités sur ces Championnats de France 3D édition 2024, peut apparaître sur des photographies ou des images vidéos. **En validant cette charte, le bénévole accepte que son image soit utilisée dans le cadre de la communication liée à l'événement.**

Dans le cas contraire, le bénévole devra en faire mention par mail auprès du président du comité à l'adresse suivante : lesarchersdelautize@gmail.com.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Le bénévole s'engage à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et les consignes du Comité d'organisation sur les lieux d'exercice de sa mission.

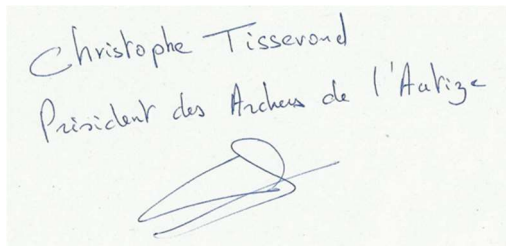
ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

La FFTA s'engage dans une démarche de développement durable, c'est pourquoi le Comité d'Organisation du Championnat de France 3D se mobilise pour construire un événement durable et souhaite limiter au maximum les impacts environnementaux (effet de serre, production des déchets, etc.) de la compétition tout en renforçant sa dimension sociétale.

Le Comité d'Organisation s'engage à apporter aux bénévoles les éléments d'informations nécessaires, notamment à travers les communications internes, pour adopter des comportements respectueux de l'environnement et permettre aux bénévoles d'informer et d'orienter au mieux les publics (spectateurs, médias, partenaires, délégations, prestataires, ...) vers les bons gestes écoresponsables.

Le bénévole s'engage à adopter ces conduites et à les partager dans le cadre de l'organisation de la compétition.

Pour le comité d'organisation, le Président :



Christophe Tisserond
Président des Archers de l'Autize

Le bénévole :

Nom, prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Date :

Signature :